

## du 6 avril 2023

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie principale sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI, Madame Christine CATARINO et Madame Guermia APHAYAVONG, conseillers délégués,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Jonathan LEBON (arrivée 20h07), Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Monsieur Pierre KIANI, Madame Laurence JOUSSEAUME, Monsieur Frédéric LIPPENS, Madame Françoise CORDIER, Madame Fabienne BATAGLIOLA et Monsieur Brice ERRANDONEA conseillers.

**Etaient absents, ayant donné pouvoir :**

Monsieur Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
Monsieur Luc DOGBEY	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Eric LOBRY
Monsieur Jérémy CAYZAC	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Don Abasse BOUKARI
Monsieur Thibault LEROUX	<i>Pouvoir à</i>	Madame Najad LAICH
Madame Michèle ZIDDA	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR
Madame Nadège CORNELOUP	<i>Pouvoir à</i>	Madame Françoise CORDIER
Madame Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Monsieur Bruno RODRIGUES	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Frédéric LIPPENS

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 8

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jonathan LEBON

**Date de convocation :** 31 mars 2023

**OBJET : Adhésion à l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions**

**DÉLIBÉRATION N° 17 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2023**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** l'avis de la commission « Culture et Sport » en date du 29 mars 2023,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de l'adhésion à l'Agence Nationale pour le développement du Cinéma en région dans le développement et l'amélioration de l'offre aux publics,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de l'adhésion à l'Agence Nationale pour le développement du Cinéma en région dans l'optimisation des coûts liés à la programmation des séances cinéma.

Sur le rapport de Madame Muriel TARTARIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en Régions pour le Cinéma de Jouy-le-Moutier moyennant la cotisation annuelle fixée par l'association pour les exploitants,
- **AUTORISE** le règlement de la cotisation annuelle fixée à 105 € dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document y afférent.

Publiée le 14 avril 2023

Fait et délibéré 6 avril 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication